

Le 22 juin 2020

**« De nouvelles libertés locales pour un nouveau chemin national » :
Villes de France appelle à clarifier et simplifier l'organisation territoriale pour une action
publique plus lisible et plus locale**

Ce lundi après-midi, le Président de la République Emmanuel Macron, réunissait les associations d'élus du bloc local pour poser les bases du nouveau chemin national annoncé.

A cette occasion, *Villes de France*, qui représente les villes de 10.000 à 100.000 habitants et leurs intercommunalités soit 25 millions de français, a souhaité esquisser, par la voix de **Caroline CAYEUX**, Présidente de l'association et Maire de Beauvais, une nouvelle organisation territoriale.

Le temps est en effet venu de mettre en place une **nouvelle organisation territoriale qui consacrera le rôle pivot du Maire**, cet acteur de proximité, qui a montré durant 2 mois de crise sanitaire, mais aussi durant la récente crise des Gilets jaunes, sa parfaite compréhension et la pertinence des réponses, bien souvent très concrètes, qu'il apportait.

L'urgence de gestion de cette crise a conduit à **l'émergence d'une nouvelle gouvernance s'appuyant sur le couple Maire/Préfet**, ce circuit court décisionnel qui a permis de tirer parti, à la fois, de l'agilité des collectivités et de la puissance de l'État dans la définition d'un cadre.

Les dernières réformes territoriales n'ont pas participé à la lisibilité pourtant nécessaire de l'action publique. Le moment politique actuel constitue une **opportunité pour donner une nouvelle dimension à l'organisation territoriale et clarifier l'action publique auprès de nos concitoyens** qui sont de plus en plus nombreux à en questionner la pertinence.

Les responsabilités politiques doivent être davantage identifiées dans le cadre de la nouvelle organisation. **A l'État, la stratégie, l'anticipation, et la définition d'un cadre national. Aux collectivités, la mise en œuvre, dans le respect de la libre administration des collectivités, des politiques publiques** en lien direct avec le Préfet pour accompagner, tant financièrement que techniquement, les projets de manière différenciée.

Le mille-feuille mais aussi la multiplicité des appels à projets et des acteurs occasionnent complexité, illisibilité, ralentissements et surcoûts. Un toilettage doit également être réalisé entre les compétences communales et intercommunales, qui parfois manquent de cohérence au quotidien.

De **nouvelles libertés locales** doivent aussi pouvoir être données :

- En matière de **santé** en permettant au Maire d'être présent dans la gouvernance locale aux côtés des directeurs d'hôpitaux et des présidents de CME pour un rôle décisionnel et non plus honorifique ;
- **De la souplesse territoriale** sur l'application de certains dispositifs en lien avec le Préfet et les autres parties prenantes. Les dispositifs d'expérimentation locale et de dérogation aux normes devraient être révisés pour donner un cadre d'action plus souple qui permette de soutenir les initiatives des acteurs de terrain afin d'aider les territoires à être des laboratoires d'innovations.

Sur le plan financier, outre la stricte compensation des politiques qui seraient décentralisées, la création d'**une loi de programmation budgétaire pluriannuelle réservée aux ressources des collectivités territoriales** serait un signal positif au moment où les incertitudes sont fortes.

« Les Maires sont des partenaires. Il est nécessaire de leur donner un cadre d'action plus souple qui permette de soutenir les initiatives des acteurs de terrain. Les territoires sont des laboratoires d'innovations. » a déclaré **Caroline CAYEUX**.

Contact presse : Bastien Régnier – bastien.regnier@villesdefrance.fr – 06 45 50 45 44

Présidée par Caroline CAYEUX, maire de Beauvais, Villes de France, association d'élus pluraliste dont le président délégué est Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse, représente et accompagne les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités qui forment l'armature urbaine de notre pays. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.